

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 novembre 2019

Session extraordinaire

Absents : Rachel Nachon donne pouvoir à Jean-Paul PECAUD

Convocation : 14/11/2019 **Secrétaire** : Emmanuelle HENRIOT **Début de séance** : 19h00

Ordre du jour

Révision d'aménagement de la forêt communale de VORGES-LES-PINS

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il donne connaissance au Conseil Municipal du projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale de VORGES-LES-PINS, pour la période 2020-2039, en vertu de l'article L.212-1 du Code Forestier. Ce projet lui a été communiqué par les services de l'Office Nationale des Forêts de l'Agence de BESANCON.

Il invite ensuite le conseil à donner son avis sur le projet en question.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un **avis favorable** au projet d'aménagement proposé et demande au service de l'Etat en application du 2° de l'article L. 122-7 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à NATURA 2000, conformément aux dispositions des articles R. 122-23 et R. 122-24 du Code Forestier.

La commune s'engage à inscrire chaque année à son budget les crédits nécessaires pour financer les travaux d'entretien et de renouvellement des peuplements de la forêt, prévus par l'aménagement, après étude de l'avis de programme de travaux présenté par l'ONF.

Avenant EA 2019 – Dévolution et Destination des coupes de l'années 2019/2020

Vu le code forestier et en particulier les articles L. 112-1, L. 121-1 à L. 121-5, L. 124-1, L. 211-1, L. 212-1 à L. 212-4, L. 214-3, L. 214-5, D. 214-21-1, L. 214-6 à L. 214-11, L. 243-1 à L. 243-3, L. 244-1, L. 261-8.

Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

Décide de modifier la dévolution des bois initialement prévue dans la délibération du 08 novembre 2018 comme suit :

⇒ Les bois destinés des parcelles 32r et 33r, initialement dévolus en bois façonnés pour les grumes set bois sur pied pour les houppiers et tiges, seront proposés en consultation lors d'une prochaine vente Bloc et Sur Pied courant 2019/2020

Fin de séance : 20h35